



En ce début d'année 2014 et au nom du conseil municipal, je tiens à vous présenter, en particulier pour ceux qui n'ont pu assister à la cérémonie du 4 janvier, mes meilleurs vœux de santé et sérénité.

L'année 2013 a été marquée par de nombreux départs : Robie, Aimé, Pat et en novembre la petite Morgane pour qui étaient organisées les Virades de L'espoir que nous avons accueillies dans notre salle communale. Espérons une année 2014 plus bienveillante.

Les projets communaux lancés en 2013 (nouveau captage d'eau, réfection du lavoir de St Aubanet, régularisation des chemins, pavage de la place) avancent à leur rythme, pas toujours aussi rapidement que nous le souhaiterions. Mais le conseil municipal continue son travail pour faire aboutir ces projets.

Mais, comme vous le savez, l'année 2014 verra le renouvellement de ce conseil municipal avec quelques changements dans le mode des élections dont vous trouverez dans ce bulletin les principales dispositions.

Des festivités sont déjà programmées, comme la fête de la soupe, en espérant avoir un temps aussi clément que lors des 2 premières éditions.

La commune a acquis récemment du matériel vidéo et cela nous permettra d'organiser des projections dans notre belle salle.

Merci à tous ceux qui participent à l'élaboration de ce bulletin et l'ont animé pendant 23 numéros et souhaitons longue vie à cet outil de communication

Stéphane

rêve de vallée



Mercredi 4 décembre, à Montaulieu, la salle était pleine d'enfants, pour le goûter-lecture organisé par Valérie et Sophie, des Associations « Pour l'Animation Sociale » et « A Saute Page ».

Les petits, les parents et grands-parents se sont empli la tête des aventures du loup...de la poule et de l'âne...



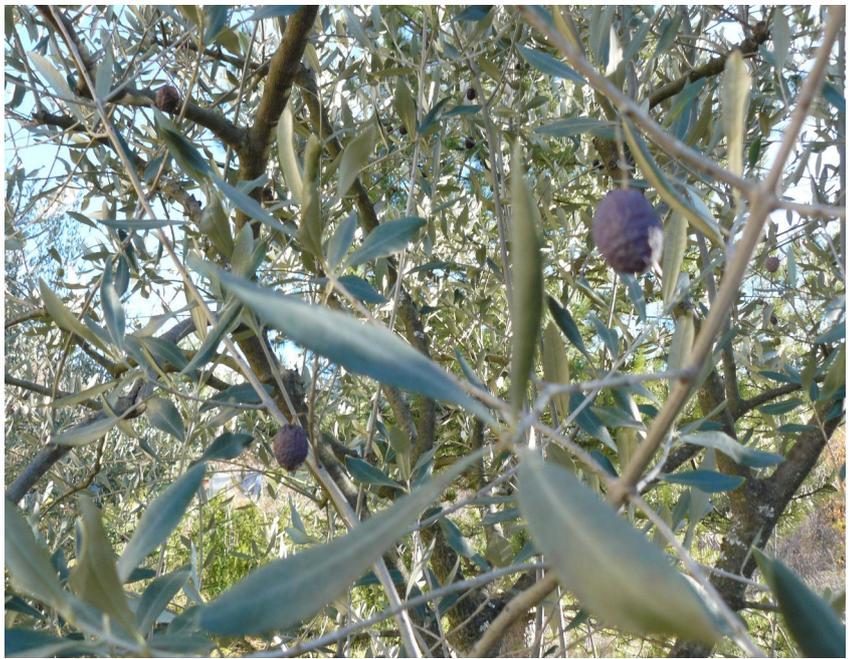
Après avoir pris des forces avec un très appétissant gâteau « hérisson », les bambins ont reclassé à leur façon les feuilles du mûrier de la place et investi les lieux de jeux, de cris et de rires.

Rhéal Malone

TAXES ...

ce texte de 1818,
démontre, s'il en était besoin,
qu'hélas, rien n'est nouveau
sous le soleil !

Par Michèle Stutz



Observations de MM. Les députés à la Chambre par les départements du Var, des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, des Pyrénées-Orientales, etc ... , contre le projet d'imposition sur la fabrication des huiles d'olive (en 1818)

« Il existe un arbre précieux que la nature n'a accordé qu'à un petit nombre de contrées de la France. C'est dans l'une des provinces les plus pauvres et les plus stériles du royaume qu'il est le plus abondant. L'olivier est une des parures de la guesse parfumée, ainsi qu'un ancien évêque de Grasse appelait la Provence. Il a pour ennemis les variations du climat, la sécheresse de l'été, les pluies de l'automne, des froids qui, depuis des années se renouvelant périodiquement d'intervalle en intervalle, le font périr en totalité ou en partie, et menacent d'introduire de rigoureux hivers dans des pays qui en étaient autrefois préservés.

La culture de cet arbre a besoin de beaucoup d'encouragement ; l'impôt dont on vient de frapper son produit va, sinon la détruire entièrement, du moins la faire mortellement languir. Déjà l'hiver de 1789 a fait perdre plusieurs cent mille pieds d'oliviers ; l'imposition aggraverait cette perte outre mesure. Ce malheur serait commun aux départements qui portent plus ou moins d'oliviers, et qui sont les Bouches-du-Rhône, le Var, les Basses-Alpes, la Drôme, le Vaucluse, le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Les détails où nous allons entrer prouveront que, loin d'exagérer, nous n'annonçons qu'une triste vérité qui serait trop tard reconnue si l'impôt venait à être consenti ainsi qu'il est proposé.

On peut demander d'abord si les personnes qui veulent imposer après tant de siècles la fabrication de l'huile d'olive, qui en fut toujours exempte, connaissent la culture de l'olivier et tous les frais par lesquels on lui arrache son modique produit ? Pensent-ils qu'il en soit de l'huile d'olive comme des huiles de graines, que dans les plaines fécondes de la Flandre et d'autres départements, on sème par spéculation, pour l'amélioration des terres, l'alternat des cultures, et pour obtenir un produit plus riche encore que celui des récoltes en grains ? Savent-ils que l'olivier ne commence à donner une récolte médiocre qu'après vingt ans de plantation, ou de son recépage, trop fréquemment forcé par des mortalités périodiques ? Savent-ils qu'il exige trois cultures par an, des engrais, une taille ? Que son fruit, excepté dans quelques contrées où sa tige est plus élevée, est cueilli à la main ? Qu'il n'y a presque pas de vastes vergers d'oliviers ; qu'il se plaît sur des coteaux où il vit de quelque terre que l'on rassemble à son pied, et qu'il y faut ramener après les orages qui l'entraînent ; qu'il y a très peu de grands propriétaires d'oliviers ; que les propriétés les plus communes dans ce genre sont de deux à quatre cents pieds ; que l'extraction de l'huile est bien autrement coûteuse que celle des graines oléagineuses. Il suffit à celles-ci d'un moulin à vent, qui met en mouvement huit à dix pilons ; un seul homme peut y veiller. Il faut, pour l'huile d'olive, des meules presque toujours mues par des bêtes de somme, de forts pressoirs, du feu, de l'eau, et cinq hommes au moins pour le service de chaque moulin. Le propriétaire a beaucoup fait, quand il est parvenu à fournir aux frais de culture, de cueillette et de mouture, et on lui demande de payer au moulin, avant, qu'il ait pu rien tirer de son huile, 20 centimes par kilogramme ! C'est faire à la fois une demande injuste et impossible sous plusieurs rapports (...). Aurait-on ignoré que tandis que l'huile de graines est en quelque sorte de luxe, parce que son emploi principal est pour l'éclairage des villes et pour la peinture des bâtiments, l'huile d'olive est de première nécessité dans les pays où on la recueille ; qu'elle y est la première base de la préparation des aliments, comme ailleurs le beurre ?

Les pays à oliviers n'ont ni beurre ni graisse ; c'est l'huile d'olive qui remplace ces deux substances pour la nourriture et l'éclairage. Or, comme on a reconnu qu'il est juste de déduire, à chaque propriétaire de vignes, la quantité de vin nécessaire à

sa boisson, il serait de toute justice de déduire au propriétaire d'oliviers, l'huile nécessaire à sa nourriture; sinon il serait plus maltraité que ses concitoyens du Nord, qui ne payent point d'imposition sur le beurre, ou qui ne payent que celle qui résulte des octrois municipaux, dont l'huile n'est pas non plus exempte.

D'anciens mémoires nous indiquent que l'on évaluait en Provence la consommation locale à la moitié du produit des huiles. L'autre moitié était envoyée en partie dans l'intérieur de la France, de l'Europe, et même en Amérique pour la consommation de bouche. (...)

Les départements du Midi, ceux que cette surtaxe menace d'une manière si cruelle, ne vanteront pas leur attachement au Roi et à son Gouvernement; cet attachement est un devoir et un sentiment dont leur caractère et leur loyauté ne leur permettraient de s'écarter dans aucune circonstance. S'ils ont eu l'occasion de les manifester avec plus d'éclat que d'autres départements, ils sont loin de s'en prévaloir pour prétendre des exemptions.

Comme ils seront toujours les premiers à servir le Roi de leur sang, ils sont disposés aussi à le servir de toute leur fortune; mais il est plus facile de faire le sacrifice de sa vie que celui de son patrimoine. La mort éteint les besoins, la ruine les laisse subsister en entier; et comme on doit au Roi sa vie et l'impôt, on doit à sa femme, à ses enfants leur subsistance ...

On doit prévoir de grands mécontentements, un découragement profond et la perte de la culture de l'olivier et de la fabrication des savons »

Signé : Siméon, Paul de Chanteloube, de Fabry, Aurran, députés du Var ; le marquis de Lagoy, le marquis de Beausset, Reynaud de Trets, Rolland, députés des Bouches-du-Rhône; Gravier, le baron de Vitrolles, députés des Basses-Alpes ; Barthe-la-Bastide, député de l'Aude; Arnaud, le comte de la Tour-d'Auvergne-Lauraguay, députés des Pyrénées-Orientales.

« Documents de l'histoire de la Provence » sous la direction d'Edouard Baratier, Editions Privat 1971

INFO

Elections municipales des 23 et 30 mars 2014

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux apporte un certain nombre de modifications qui vont sensiblement changer les habitudes de vote dans nos communes. Il convient d'être attentif à ce nouveau mode de scrutin afin d'éviter que les bulletins déposés dans l'urne soient déclarés nul pour non-respect de la réglementation.

Tous les candidats doivent se déclarer préalablement en Préfecture

Pour notre village, le nombre de conseillers à élire sera de 7 (au lieu de 9 auparavant). Le principe de panachage est maintenu mais vous ne pourrez voter que pour des candidats qui auront au préalable déclaré leur candidature en préfecture. La liste des candidats déclarés sera affichée dans chaque bureau de vote. Tout vote pour un candidat non déclaré ne sera pas pris en compte. Pour notre commune la parité femme homme n'est pas obligatoire. Les règles d'élections du maire et des adjoints restent inchangées.

Les électeurs désignent aussi les conseillers communautaires

La loi a défini le principe des conseillers communautaires :

Cas des communes avec un seul conseiller communautaire

Pour notre commune qui fait partie de la CC du Val d'Eygues et qui compte 1 conseiller communautaire ce sera le maire nouvellement élu qui sera conseiller communautaire avec un suppléant qui sera le premier adjoint.



COÏN SOURIRE



« Qui suis-je ? Où vais-je ? D'où vins-je ? Qui fait la vaisselle ce soir ? » J.-Y. Leloup

Jurée d'Assises

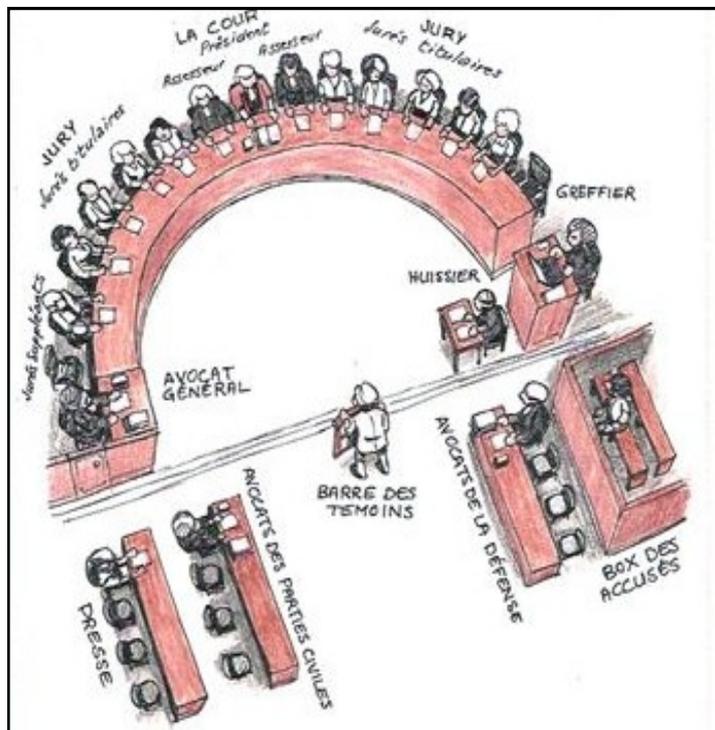
En novembre, j'ai été tirée au sort sur la liste électorale, puis sur le département, puis le 1er jour de convocation au Tribunal de Grande Instance de Valence, pour être un des 6 jurés, aux côtés de trois juges, dont un président, composant La Cour; elle devait juger 2 crimes et un appel. Un juré doit avoir au moins 23 ans. En cas de non présentation, il encourt une amende de 3700€ sauf excuse solide. Je ne peux plus être jurée pendant 5 ans.

La 1ère inculpation portait sur le viol d'une mineure, le procès dura 3 jours, mais je n'ai pas le droit d'en parler... Dans la 2è, traitée en 4 jours, comparaissaient 4 jeunes gens, pour braquages avec de fausses armes et vols. Un d'eux étant mineur au moment de faits, le procès se déroulait à huis clos, mais je n'ai pas le droit d'en parler... Pour un appel, il faut 9 jurés au lieu de 6, en France.

Nous forgeons notre opinion après avoir au fil des jours entendu longuement à la barre les témoins, la famille, psychologues, psychiatres, policiers, victime(s), accusé(s); pour finir, l'Avocat Général, représentant la société et nommé par le ministère public et soutenant l'accusation, puis l'avocat de la Partie Civile, puis l'avocat de la Défense, s'exprimant tous 3 dans de somptueuses plaidoieries, vêtus de leur robe noire à manchons d'hermine immaculée. Alors La Cour se retire, débat, délibère, et confirme ou non la peine requise par l'avocat général.

Malheureux juré, inexpérimenté, le ventre se tordant, qui doit garder un visage 100% neutre pendant toute la procédure, face au regard pénétrant d'un avocat, ou aux yeux mouillés de l'accusé ou de la victime, à ce moment il peut inscrire sur son bulletin secret jusqu'à 20ans ??? Mais je n'ai pas le droit d'en parler... Et la vie reprend, normale... sauf pour quelques' uns !Voilà une riche leçon, non dénuée d'émotion !

Corinne Isoardi



Fête de la Soupe

Montaulieu
8 février 2014

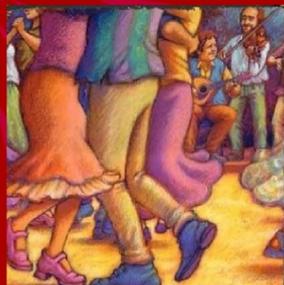
18h: **Ouverture en musique**
Avec FARANUME (chants et musique de l'Est)

20h30: **Remise des prix**

21h: **DJ Sunlight music**

Apporter un bol, une tenue chaude et un légume (pour la soupe aux cailloux)!!!

Coin enfant
Buffet, buvette



Entrée : participation libre

Si vous souhaitez faire une soupe ou obtenir des renseignements contactez:
Valérie et Mathilde : 04 75 27 45 39

Fêtes de vallée

3è Fête de la Soupe

INSCRIVEZ-VOUS VITE AU CONCOURS, QUI VERRA RÉCOMPENSÉE LA SOUPE JUGÉE LA MEILLEURE PAR UN LOT DE 2 REPAS "LES PIEDS SOUS LA TABLE", DANS UN RESTAURANT LOCAL, ET OFFERT PAR LA MAIRIE DE MONTAULIEU. BIEN D'AUTRES PRIX VOUS ATTENDENT...

CHAISES ET TABLES (QUE NOUS VOUS INVITONS À DÉCORER POUR VOTRE STAND) SERONT À DISPOSITION.

UN GRAND FEU DE BOIS CRÉPITERA SUR LA PLACETTE DU VILLAGE.

VENEZ NOMBREUX LE 8 FÉVRIER !

Spectacle Humour

« Desproges is not dead »

dimanche 23 février 17h salle de Montaulieu